



LA VIGILANTE

CINQUIÈME ANNÉE
BIMESTRIEL
MARS 2008
N°29

APEF asbl, Quai du Commerce 48, 1000 Bruxelles · tel : 02 250 37 85 · courriel : la.vigilante@apefasbl.org

Handicap : Terme récent, emprunté à l'anglais (1827). Son origine est attribuée à l'expression " hand in cap " (main dans le chapeau), jeu d'échange d'objets personnels pratiqué au XVIIe siècle en Grande-Bretagne.

Comité de rédaction : Bernard DE BACKER (responsable rédactionnel, lay-out), Raphaël EMMANUELIDIS, Paul LODEWICK, Jacques SEPULCHRE (éditeur responsable), Dominique WAUTIER, François WILLEMOT. Relecture et corrections : Gisèle CHAZOTTE. Reproduction autorisée avec mention de la source.



LA VIGILANTE est une lettre d'information, émanant de l'Association Paritaire pour l'Emploi et la Formation (APEF asbl), qui paraît cinq fois l'an. L'APEF regroupe les organisations d'employeurs et de travailleurs siégeant dans les Fonds de sécurité d'existence du secteur non marchand francophone et germanophone, afin de coordonner et d'amplifier leurs actions, notamment dans le domaine de la formation et/ou de la création d'emplois. Son contenu n'engage que la responsabilité de ses rédacteurs.

Les numéros précédents sont accessibles sur le portail de l'APEF. Il y est possible de les télécharger en format PDF. Pour accéder à la page du site concernant **LA VIGILANTE**, cliquez sur le lien : <http://www.apefasbl.org/la-vigilante>

Au sommaire de ce Vingt-Neuvième numéro

- ce numéro remplace celui de janvier 2008, disparu dans un trou noir -

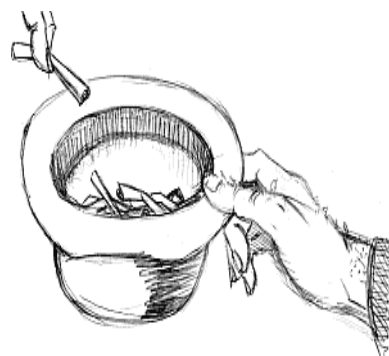
1. Edito : Politiques d'activation et situation de handicap

2. **Recherches, interventions et analyses** de l'APEF : Echos d'un colloque sur les dimensions socio-économiques du handicap ; Christian MASAI au micro

3. **Ailleurs et autrement** : CNE, le Non-Marchand en réponses

4. **Notes de lecture** : « *L'impossible entrée dans la vie* »

5. **Brève** : L'emploi dopé dans le Non-Marchand ; Master en « ingénierie et action sociales »



1. Edito : Politiques d'activation et situation de handicap

Dans la foulée d'un **colloque** organisé à Namur en décembre 2007 sur les **aspects socioéconomiques du handicap** - dont vous trouverez une recension plus loin dans cette Vigilante - nous voudrions nous centrer plus précisément sur les relations entre **politiques d'activation** et situation de handicap. Pour contextualiser le débat, rappelons que les politiques en question sont à situer dans « **le nouveau traitement de la question sociale** » (ou le traitement des « nouvelles figures de la question sociale »), initié à la fin du siècle passé - qui est le vingtième, comme le temps passe ! De quoi s'agit-il ? Nous assistons depuis quelques années à l'émergence d'une nouvelle forme de politique publique, d'un **nouveau paradigme de l'action sociale**. « **L'Etat**



social actif »¹ vient se substituer à « **l'Etat providence** », ou, plus exactement, s'ajouter comme une strate supplémentaire au mode d'intervention précédent.

Raisons et modalités des politiques d'activation

Pour le résumer brièvement², les interventions sociales publiques ou parapubliques (par l'entremise d'associations subsidiées), assistantielles ou assuranciennes du siècle passé, passaient par des mécanismes institutionnalisés **d'aide ou d'assistance collective** et standardisée à des catégories de personnes. Dans les nouvelles politiques « actives », il ne s'agit pas seulement d'octroyer des allocations et des aides diverses aux ayants-droit - politique qui ne parviendrait pas à lutter efficacement contre l'exclusion et la désaffiliation sociale - mais **d'inciter les bénéficiaires individualisés à participer activement pour favoriser leur insertion**, parfois en contre-partie des allocations.

Comme l'exprime **l'accord de gouvernement (fédéral) du 14 juillet 1999** : « L'approche actuelle offre trop peu de perspectives, tant au niveau financier que social. Un Etat social actif doit faire en sorte que des personnes ne soient pas mises à l'écart et que chacun, tant les hommes que les femmes, tout en étant assuré d'un haut niveau de protection sociale, puisse contribuer de manière créative à la société et concilier cela avec une qualité de vie personnelle. **L'état social actif investit dans les gens, la formation, l'emploi et pas uniquement dans les allocations** » (nous soulignons).

Les motivations de ce changement de cap sont de divers ordres, notamment :

- **Augmentation du « taux de dépendance »** (rapport entre actifs et inactifs) consécutive à la croissance du chômage et des personnes retraitées ; impact budgétaire de cette croissance.
- Impuissance de l'Etat social traditionnel face à l'apparition de **nouveaux facteurs de risque**, comme le faible niveau de qualification au regard des nouvelles exigences du marché du travail, qui génèrent une exclusion sociale durable avec toutes les conséquences économiques, psychosociales et médicales induites.
- **Affaiblissement des modèles traditionnels** « stables » (appartenance à un collectif, modèle familial, carrière...).

Il faut dès lors passer d'une dépendance passive à une participation active, avec la visée de politiques sociales qui permettent à terme **d'augmenter le taux d'activité** des personnes. Ces politiques visent prioritairement les populations les plus touchées par l'inactivité : jeunes, femmes, personnes peu qualifiées, travailleurs « âgés »...

Ce paradigme passe par la mise sur pied de **nouvelles modalités d'intervention**, principalement :

- **Suppression des mécanismes** qui découragent l'activité (pièges à l'emploi...).
- **Encouragement de la formation, de l'accompagnement psychosocial**, pour favoriser le développement des compétences, de la **responsabilité** et **l'autonomie** des personnes (deux mots-clés).
- Obligations individuelles en **contre-partie des allocations**.
- **Gestion préventive des risques** et pas seulement remédiation « ex-post ».
- **Individualisation** des interventions (congruent avec l'autonomisation).
- **Contractualisation** de l'aide.

Comme l'écrit A. FRANSEN dans un **dossier de la Revue nouvelle** consacré à ce sujet : « Depuis peu, le vocable d'« Etat social actif » — par opposition à l'« Etat providence » —

¹ Devenu référence gouvernementale en Belgique depuis juillet 1999. Mais la notion d'Etat social actif ne fait qu'entériner des évolutions largement antérieures.

² Pour plus de détails, voir notamment Robert CASTEL, *Les métamorphoses de la question sociale*, Fayard 1995, Pierre ROSANVALLON, *La nouvelle question sociale*, Seuil, 1995, Pascale VIELLE et autres, *L'Etat social actif, vers un changement de paradigme*, Peter LANG, 2005. La Revue nouvelle a traité ces questions dans *Les nouvelles figures de la question sociale*, décembre 2003.



s'impose à partir du champ politique pour légitimer les nouveaux modes d'intervention de l'État à l'égard des « décrochés » de la société de marché : **aux mécanismes assistantiels et assurantiels** de l'État providence, réputé « passif », il s'agit désormais d'agrèger ou de **substituer des mesures d'incitation et des dispositifs d'accompagnement favorisant l'activation et l'activité** des allocataires sociaux sur un marché de l'emploi lui-même recomposé dans ses exigences, ses injonctions et ses modalités (flexibilisation, individualisation, mobilisation...). » (nous soulignons).

On peut également inférer autre chose de ce qui précède, à savoir que **la cause de l'exclusion ne serait plus seulement un déficit de revenus** (que le versement d'allocations permettrait de pallier), mais également **une incapacité de la personne à s'insérer, à devenir « entrepreneur de sa propre vie »** (EHRENBERG)³. Ceci n'étant évidemment pas sans rapport avec les « mutations sociales » que nous vivons : individualisation de l'existence, perte du cadre englobant et collectif d'une sociabilité plus traditionnelle, appel à l'autonomie et à la réflexivité, etc. L'intervention se doit dès lors de soutenir l'individu dans l'acquisition de la fameuse autonomie, si l'on ne veut pas « **salariser l'exclusion** » selon la formule de Pierre ROSANVALLON.

Et le handicap ?

Venons-en à notre sujet. Ces considérations donnent à penser que les **politiques d'activation devraient avoir quelque influence** sur celles relatives aux personnes en situation de handicap ; mais lesquelles ? L'exposé au colloque sur les aspects socioéconomiques du handicap fait par Pierre REMAN et cosigné par Sabine WERNERUS⁴, *Les personnes handicapées face aux politiques actives du marché du travail*, se centrerait précisément sur ce thème. Nous nous basons dès lors sur leur intervention et sur le livre de l'OCDE dont elle s'inspire.

Au départ de leur analyse, en effet, un livre publié en 2003 par l'OCDE et accessible en ligne : « **Transformer le handicap en capacité. Promouvoir le travail et la sécurité des revenus des personnes handicapées** ». Le titre nous indique d'entrée de jeu la relation possible avec les politiques d'activation. Et les intervenants, REMAN et WERNERUS, s'inspirent de l'étude de l'OCDE pour illustrer la pénétration du « nouveau paradigme » dans le champ du handicap. En effet, l'ouvrage en question propose de « **rapprocher la politique en faveur des personnes handicapées de la philosophie des programmes concernant le chômage** en mettant l'accent sur l'activation, les interventions précoces personnalisées, en éliminant les facteurs qui dissuadent de travailler, en inculquant une culture d'obligations mutuelles et en impliquant les employeurs » (nous soulignons).



Le rapport de l'OCDE souligne d'entrée de jeu dans son avant-propos que « la politique en faveur des personnes handicapées est confrontée à **deux objectifs indissociables mais potentiellement contradictoires**. L'un est de faire en sorte que les personnes handicapées ne soient pas exclues : qu'elles soient encouragées et dotées de moyens de participer aussi pleinement que possible **à la vie économique et sociale, et en particulier à exercer un emploi rémunéré**, et qu'elles ne soient pas exclues du marché du travail trop rapidement et trop tôt. **L'autre objectif** consiste à faire en sorte que les personnes qui sont handicapées ou qui le deviennent aient **une sécurité de**

³ Sociologue français qui a produit des études approfondies sur l'individu contemporain : *Le culte de la performance*, Calmann-Lévy, 1991 ; *L'individu incertain*, Calmann-Lévy, 1995 ; *La fatigue d'être soi - dépression et société*, Odile Jacob, 1998 ; *La dépression, maladie de l'autonomie*, in Nervure XVI-3, septembre 2003.

⁴ Respectivement directeur de la FOPES (UCL) et assistante de recherche (UCL), ancienne collaboratrice au cabinet de la secrétaire d'Etat aux familles et aux personnes handicapées, Gisèle MANDAILA.



revenus : qu'on ne leur refuse pas les moyens de vivre décemment parce qu'elles souffrent de handicaps qui limitent ou peuvent **limiter leur potentiel de gain** » (nous soulignons).

L'OCDE constate par ailleurs que le **taux d'emploi des personnes handicapées** est assez faible et que dans la plupart des pays les dépenses dans ce domaine ont augmenté au regard de la croissance du PIB. Le rapport constate, dans ce contexte, que dans tous les pays de l'OCDE – à l'exception de la Belgique⁵ – **les dépenses publiques relatives aux régimes d'invalidité sont supérieures à celles concernant l'indemnisation du chômage**. Forte de tous ces constats (et il y en a beaucoup d'autres : faible taux de sortie des prestations d'invalidité, sous-représentation des femmes dans les régimes d'assurance, importance croissante des troubles mentaux et psychiques...), l'OCDE préconise un « changement de mentalité » comportant les recommandations suivantes⁶ :

- Reconnaître l'état d'invalidité **indépendamment de la situation au regard de l'emploi et des revenus** (le terme « handicapé » ne doit plus être assimilé à « inapte au travail »).
- **Evaluer périodiquement l'état de santé** des personnes handicapées et éviter les **erreurs d'exclusion** (refus d'accorder des prestations) et **d'inclusion** (octroi de prestations à des personnes qui n'en auraient pas besoin).
- Instaurer une **culture de l'obligation mutuelle**.
- Elaborer des **dispositifs individualisés** associant travail et prestations.
- **Imposer** aux handicapés (sic) de **nouvelles obligations**.
- Impliquer les employeurs dans le processus.
- Promouvoir des **interventions précoces**.
- **Assouplir** le régime des prestations **en espèces**.
- **Réformer l'administration** des programmes.
- Concevoir les programmes relatifs au handicap comme des **programmes actifs**.

La lecture de ces recommandations ne laisse guère de doutes sur la volonté de mise en oeuvre de politiques « actives » dans le champ du handicap par l'OCDE, notamment pour des raisons budgétaires. Nous laisserons au lecteur le soin d'élaborer son jugement de façon autonome et responsable. Pointons simplement que nous nous trouvons devant le **même paradoxe que dans d'autres domaines** des politiques d'activation : ce qui était naguère une revendication présumée émancipatrice⁷ (participation, autonomie, activité, responsabilité, individualisation...) est devenu une injonction supposée dominatrice, voire une obligation. Plus d'un acteur y affronte ses contradictions.

Bernard DE BACKER

Sur le WEB

OCDE, « Transformer le handicap en capacité » (téléchargeable mais non-imprimable)

http://www.oecd.org/document/14/0,3343,fr_2649_34747_35290195_1_1_1_1,00.htm

⁵ Ce qui peut s'expliquer par le taux de chômage élevé en Belgique. Dans les pays nordiques, en particulier la Norvège, l'écart entre les deux dépenses est particulièrement élevé. On sait que le taux de chômage y est très faible.

⁶ Pages 11 à 13 du rapport où sont résumées les « conclusions de fond » qui sont étayées dans la suite du rapport (231 pages).

⁷ On pointera que Mike OLIVER, pionnier marxisant des « Disability Studies » (études considérant le handicap comme une oppression sociale), critiquait les politiques sociales traditionnelles visant les personnes handicapées en affirmant qu'elles créent la dépendance au lieu de la réduire. Patricia PIETTE (CNE), quant à elle, affirmait lors d'une journée d'octobre 2007 sur le Non-Marchand : « Parce que rendre chacun autonome et indépendant, c'est votre métier ». Et Christian MASAI (SETCa), dans son interview publié plus loin dans cette Vigilante : « Il est essentiel que l'individu puisse être actif dans son évolution personnelle ».



2. Recherches, interventions et analyses de l'APEF



Echos d'un colloque sur les dimensions socioéconomiques du handicap

Le 10 décembre 2007, un colloque intitulé « Approches socio-économiques du handicap », était organisé à Namur par le Département de psychologie de la Faculté de médecine (FUNDP) et la Revue nouvelle⁸. Ce Département est connu pour avoir mené de nombreuses études sur le handicap : vie affective, socioprofessionnelle, psychique, sexualité... La particularité de ce colloque était d'aborder la problématique dans ses aspects sociaux et surtout économiques.

LES INTERVENANTS AU COLLOQUE, sociologues, juristes et économistes, ont développé des **visions variées, parfois complémentaires, parfois contradictoires**, concernant les aspects socio-économiques liés au handicap. Ces interventions concernaient surtout **une catégorie de personnes handicapées bien particulière** : celles aptes à exercer des activités professionnelles, sociales ou de loisirs. **La situation des personnes plus lourdement handicapées, davantage dépendantes** des structures spécialisées, **n'a pas été abordée.**

Une centaine de personnes a assisté aux exposés. **Parmi elles, un tiers de personnes handicapées**, des personnes handicapées physiques ou sensorielles, plutôt qualifiées d'après des discussions informelles. Quelques parents de personnes handicapées étaient également présents, ainsi que du personnel actif au sein d'associations spécialisées.

Le colloque a débuté par un **exposé introductif sur les enjeux socio-économiques** du handicap, présenté par **Michel MERCIER et Michel GRAWEZ**, du département de psychologie. Les **thèmes centraux** des interventions étaient les suivants :

1. L'accès au **marché du travail** ;
2. les **allocations** ;
3. les **discriminations** ;
4. les difficultés et intérêts de **pouvoir comptabiliser** les personnes handicapées sur le plan des **comptes nationaux** ;
5. contextualisation **sociologique du sujet de la rencontre.**

Le colloque s'est terminé par **l'intervention de six personnes volontaires, présentes dans le public⁹**, qui ont exposé leurs ressentis, impressions, etc., par rapport aux diverses interventions. Les intervenants étaient des personnes handicapées. Ils ont davantage souligné l'importance de **prendre en compte des aspects pratiques dans les réflexions, et parlé de leurs expériences** ou vécus personnels par rapport à leur vie sociale ou professionnelle.

Pour présenter le contenu du colloque, nous exposerons son introduction (point 1) de façon détaillée, puis certains exposés présentés par les divers intervenants présents.



⁸ Un dossier reprenant les principales interventions sera publié par la Revue nouvelle au printemps.

⁹ Dont l'auteur de ces lignes.



L'accès au marché du travail

Concernant l'accès au marché du travail, **Michel MERCIER** a abordé deux points : **1) le rapport entre l'offre et la demande de travail ; 2) l'égalisation des compétences.**

Par rapport à **l'offre de travail à des personnes handicapées**, l'hypothèse présentée fut celle du préjudice discriminatoire, c'est-à-dire qu'un nombre important d'employeurs ont l'impression qu'engager une personne handicapée impliquera des coûts supplémentaires. Divers moyens peuvent être mis en place pour dépasser cela :

1. La politique des **quotas**, utilisée en France, en Autriche et en Allemagne, permet un taux d'emploi réservé aux personnes handicapées.
2. L'octroi de **primes** compensatoires aux employeurs, surtout utilisé en Belgique.

La **politique des quotas semble plus efficiente** que celle des primes, car elle procure davantage d'emplois aux personnes handicapées, pour un coût moindre que la politique des primes.

Quant à **la demande d'emploi des personnes handicapées**, elle a été présentée comme influencée par des questions liées à la qualité du travail et à la qualité de vie. Les personnes handicapées disposant d'une allocation compensatoire prennent en compte divers critères pour rechercher ou accepter un emploi :

1. L'emploi est-il **générateur de revenus** supplémentaires ?
2. L'emploi est-il **épanouissant** ou valorisant ? La personne a-t-elle envie de travailler ou de ne pas travailler, l'obligation de travailler ou de ne pas travailler ?

Bien que le travail soit généralement source d'épanouissement, d'une vie sociale, de gratification psychologique, etc., un nombre important de personnes handicapées semblent **trouver le même type d'épanouissement en militant pour des associations**, ou via des activités culturelles, en s'occupant par des activités de loisirs.

Cette problématique a été abordée par **Véronique GRANDEMANGE**, économiste, formatrice pour adultes en Bretagne, dans son exposé : « **Le développement des compétences, dans et hors travail** ». Celui-ci était consacré à une analyse de la valorisation des compétences, tant au niveau du travail, qu'hors du travail.

Une autre question se pose également par rapport au marché du travail : celle de **l'égalisation de la productivité et du rendement entre personnes valides et personnes handicapées**. Des études démontrent que la productivité des personnes handicapées peut être égalable à celle des personnes valides, ces dernières ayant des moments de moindre productivité au cours d'une journée, qui peuvent être compensés par la productivité des personnes moins valides.

Deux interventions ont illustré ce propos. D'une part, celle de **Marcel GÉRARD**, professeur d'économie publique et de fiscalité, Louvain School of Management et FUCAM « **Les ETA, entre économique et qualité de vie** », et d'autre part, celle de **Geert DEMUIJNCK** et **Dominique GREINER**, philosophes et économistes, Centre de recherche en éthique économique, Université catholique de Lille, « **Ce que les 'valides' doivent aux 'handicapés' : discussion normative des politiques sociales** ».

L'allocation des personnes handicapées

La problématique de **l'allocation versée aux personnes handicapées** pose des questions économiques, abordées par divers intervenants :

L'allocation aux personnes handicapées est-elle comparable à l'allocation universelle, définie comme une allocation donnée à tous les citoyens sans discrimination ? Il semble que non, l'allocation étant accordée pour faire face aux limites du handicap et comme moyen de discrimination positive. Ce point a été précisé par l'intervention de **Daniel TRÉSEGNIÉ**, Conseiller général, SPF Sécurité sociale « **Les allocations pour personnes handicapées : un embryon d'allocation universelle ?** ».



La manière dont l'allocation est activée : pour le chômeur, elle est activée pour lui permettre de faire face à la faible offre d'emploi ; pour les personnes handicapées, l'allocation est activée pour leur permettre de faire face à leur incapacité de travailler. L'incapacité des personnes handicapées à travailler semble être due à la problématique de leur compétitivité. Si des aides leurs sont octroyées, elles peuvent devenir compétitives. L'allocation peut donc être **activée de façon temporaire**, le temps de donner aux personnes handicapées la possibilité d'être compétitives.

Cela pose diverses questions, abordées par **Pierre REMAN**, économiste, Directeur de la FOPES, UCL, dans l'exposé intitulé « **Les personnes handicapées face aux politiques actives du marché du travail** » : les aides à la compétitivité profiteront aux employeurs ; la personne handicapée sera obligée de travailler ; elle ne pourrait plus choisir entre travailler ou se valoriser sur d'autres plans sociaux ou culturels, etc.

L'allocation constitue un piège à l'emploi. En effet, c'est une source de revenu fixe et durable, diminuée ou supprimée lorsque les personnes handicapées acceptent un emploi, difficile à récupérer en cas de licenciement. Par conséquent, un nombre important de personnes handicapées ne prend pas le risque de travailler, l'allocation étant plus stable et plus durable que le revenu du travail.

André GUBBELS, juriste, Directeur général, SPF Sécurité sociale, a commenté ce point de vue dans l'intervention « **Un changement de paradigme : quelles implications politiques et pratiques ?** »

Les discriminations

Trois formes de discriminations à l'emploi pour les personnes handicapées ont été présentées :

1. Les discriminations à l'emploi **en général** ;
2. les discriminations pour les **femmes** ;
3. les discriminations envers les **personnes qui ont à leur charge un enfant lourdement handicapé.**

Concernant les discriminations à l'emploi, une enquête française (2002) montre que le taux d'activation des personnes handicapées est plus faible que celui des personnes valides, tant pour les emplois à temps partiels qu'à temps plein :

- Le **taux d'activité**¹⁰ était de 68 % en moyenne (75 % pour les hommes et 62 % pour les femmes). Pour les personnes handicapées, il est de 44 % (47 % pour les hommes et 40 % pour les femmes).
- Le **taux de chômage**, de 9 % en moyenne, est de 17 % pour les personnes handicapées (14 % pour les hommes et 21% pour les femmes).
- Le **travail à temps partiel**, qui concerne 16 % de la population active en moyenne (hommes, 5 % ; femmes, 30 %), touche les personnes handicapées à 25 % (hommes, 16 % ; femmes, 41 %).

Il est regrettable **qu'aucun chiffre belge** n'ait été présenté, et que ces chiffres soient mis sur le compte des discriminations, alors que ces chiffres ont aussi un lien avec des choix personnels de personnes handicapées de ne pas rechercher un emploi, et/ou également d'autres contraintes liées aux coûts des adaptations matérielles nécessaires, difficultés de mobilité vers les lieux de travail, etc. Les interventions des participants du public ont largement abordé ces points lors de la table ronde qui a clôturé le colloque.

Dans les **familles vivant avec un enfant souffrant d'un handicap** nécessitant une grande dépendance, une enquête, réalisée en Belgique en 2002 par l'AFHRAM, a mis en évidence que **les parents diminuent souvent leur temps de travail, voire arrêtent de travailler.** 43 % des parents ayant un enfant de grande dépendance ont arrêté de travailler et 39 % ont réduit leur temps de travail. Dans la plupart des cas, il semble que

¹⁰ Rapport entre la population active, chômeurs compris, et la population en âge de travailler.



ce soit **la femme qui fasse le sacrifice de son activité professionnelle**, au détriment de sa protection sociale liée à son statut de travailleuse. L'étude montre également que, dans 54 % des cas, ces modifications par rapport à l'emploi ont été subies et non choisies, notamment par manque de services disponibles.

L'enjeu de l'exposé a été plus large que de se contenter de dénoncer ces discriminations négatives. En montrant **l'inégalité par rapport au droit à l'emploi**, il a été expliqué que certains publics peuvent bénéficier d'une compensation des différences et limites liées au handicap, et participer ainsi au processus de l'égalité des chances. Selon Michel MERCIER, si ce processus est dynamique et transitoire, il est possible d'atteindre une égalité des droits. Il a également mis en évidence le rôle social et économique important que jouent les personnes handicapées ou parents de personnes lourdement dépendantes. S'investissant à la réalisation d'activités bénévoles pour autrui ou pour des associations, ces personnes rendent des services qui ont une forme de valeur économique et sociale.

La comptabilisation du handicap

Il semble difficile de **comptabiliser le handicap au niveau national**. Or, cela aurait un intérêt : celui de savoir quelle est la part des moyens attribués à la protection sociale des personnes handicapées, et quelle est son évolution.

Un exposé de **Michel MARÉE**, économiste, chargé de recherches, Centre d'Economie Sociale, Ulg, « **Mesurer le secteur du handicap ? Les limites actuelles du compte satellite de l'associatif et des statistiques de l'emploi** », a donné des précisions à ce sujet. Selon lui, il n'est pas possible de repérer des données relatives au secteur du handicap en consultant les fichiers statistiques nationaux. Ceux-ci sont organisés par grands secteurs d'activité tels que finances, agriculture, activités non-lucratives, etc. En 2004, des chercheurs belges ont créé la **méthode des comptes satellites**, utilisée également en Italie et en Australie. Elle consiste à quantifier un secteur d'activité en l'isolant des autres secteurs.

Il a ainsi été possible de quantifier le nombre des institutions sans but lucratif (ASBL, fondations, associations de fait, etc.), et d'estimer que l'emploi salarié du secteur « non-profit » représentait 10,5 % des emplois salariés en 2004. D'autres données économiques, telles que les coûts de production d'un secteur, les ressources et les investissements sont utilisées. Cette méthode permet donc de quantifier des données pertinentes pour comprendre l'activité de différents secteurs prédéfinis. Concernant le « non-profit », cette méthode donne un aperçu qui sous-estime cependant la situation, car elle ne tient pas compte des activités bénévoles et du secteur de l'enseignement.

Sur cette base, Michel MARÉE s'est posé la question de savoir s'il est **possible de quantifier l'activité du secteur du handicap à partir de ces données. Sa réponse est négative**. Les données étant nationales, et réparties en sous-secteurs larges, tels qu'éducation, action sociale, secteur loisirs, activités sociales diverses, agriculture et industrie, etc., il n'est pas possible d'en tirer des informations pertinentes pour quantifier le secteur d'activités spécifique au handicap. Si l'on se réfère au code NACE-BEL, le seul sous-secteur où il est possible de retrouver des activités spécifiques au handicap est celui de l'action sociale. Cependant, les codes de classification par le code NACE ne sont pas toujours respectés par les personnes qui les encodent ou par les statisticiens qui les traitent. Par ailleurs, pour disposer des données chiffrées, il faut s'adresser à la banque nationale, qui les communique difficilement.

Une autre manière de quantifier le secteur du handicap est de se baser sur les **fichiers de l'ONSS**. Ceux-ci répertorient tous les emplois salariés en Belgique par régions, provinces, communes, équivalents temps plein, montants des salaires et types d'activités. Cependant, on a les mêmes limites que précédemment citées, car c'est le code NACE qui sert de base au classement. Un autre classement reprend trois rubriques : les institutions pour handicapés mineurs, majeurs et les ateliers protégés. Ce classement est trop limité.



Une dernière méthode de quantification, en cours de réalisation, s'avère plus prometteuse. Il s'agit de **créer un répertoire de toutes les structures agissant dans le domaine du handicap**, puis de rechercher chacune d'entre elles dans les fichiers de l'ONSS et de la banque carrefour des entreprises (BCE), pour en retirer les données pertinentes. A partir de ces données, il sera possible de créer des fiches de données sur chaque institution, et quantifier l'activité de l'ensemble du secteur.

Deux interventions sociologiques

Nathalie BAÏDAK, sociologue, a présenté sa recherche : « **Apports des 'Disability studies' britanniques à la compréhension sociologique du handicap** ». Ces travaux ont largement abordé le vécu des personnes handicapées : corps déficient, intégration au quotidien dans les sphères privées et publiques.

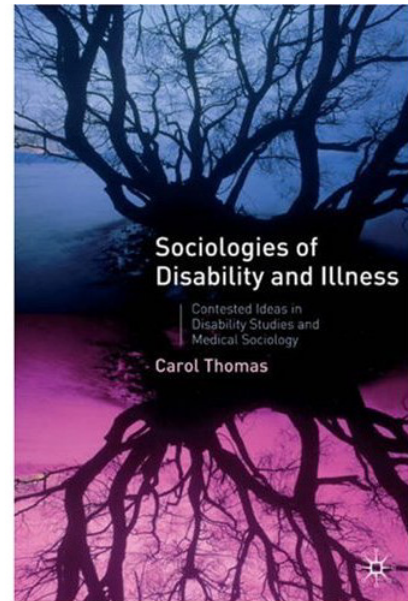
Les Disability Studies, peu connues en Belgique, développées en Angleterre depuis les années 1970, sous l'impulsion d'un sociologue handicapé, reposent sur le concept du modèle social du handicap. Il s'agit de toute une série de concepts théoriques et idéologiques qui avancent **l'idée que le handicap est le résultat de barrières physiques et socioculturelles** empêchant les personnes handicapées de participer pleinement à la société. **Le handicap y est considéré comme une forme d'oppression sociale**. Ce modèle a été utilisé par un ensemble de personnes handicapées qui se sont regroupées pour tenter de supprimer toutes les barrières semblant freiner leur intégration. Il est toujours aujourd'hui **le fil idéologique d'un mouvement de personnes handicapées** qui défendent et font valoir leurs droits.

Par ce courant de pensée, les personnes handicapées ne se voient plus limitées par un corps déficient. Elles considèrent qu'une partie de leurs limites vient de l'organisation de la société et mettent certains acteurs face à leurs responsabilités.

L'idée majeure présentée est que la déficience est vécue de manière différente par les individus handicapés et non-handicapés, d'un point de vue psychique, et selon qu'elle implique ou non des souffrances physiques. Les personnes handicapées développent une sensibilité propre par rapport au vécu de leur corps déficient. Les autres corps ont également un vécu et des ressentis par rapport à la déficience. Cela a pour conséquences des préjugés et/ou barrières sociales objectives ou subjectives. Les personnes partagent des espaces communs où se confrontent les différents corps et ressentis par rapport à la déficience.

Les chercheurs expliquent **le peu de présence des personnes handicapées par rapport aux espaces communs** : la ségrégation et le fait que les personnes handicapées fréquentent davantage des structures spécialisées (écoles spécialisées, lieux de travail et de loisirs adaptés, etc.), ont pour conséquence que les personnes handicapées ne mettent pas leur empreinte dans les espaces communs. De ce fait, elles en sont étrangères. **Elles s'en sentent exclues, et vont donc l'investir encore moins**. C'est aux personnes handicapées et à leurs amis de trouver des moyens de marquer davantage de leur empreinte les espaces communs, afin de briser ce cercle vicieux et de se sentir davantage chez soi dans les espaces communs.

C'est donc par leurs expériences personnelles de vécus et ressentis de leur déficience que les personnes handicapées agissent et investissent, plus ou moins, les sphères privées et communes. Celles qui vivent ou gèrent le mieux la déficience physique de leur corps





investissent davantage la sphère publique. Ceux qui vivent cela moins bien se retranchent davantage dans la sphère privée.

L'intervention d'**Albert BASTENIER**, sociologue, professeur émérite de l'UCL était intitulé « **Le handicap comme analyseur de la société** ».

Pour cet intervenant, le handicap n'est pas une simple affaire personnelle entre soi et son corps. C'est également une **différence entre des majoritaires** qui peuvent se dire normaux **et des minoritaires** qui ne peuvent pas ou plus tout à fait le prétendre. **Le handicap est en outre un statut social**, qui concerne les pouvoirs publics appelés à organiser les rapports entre les normaux et ceux que l'on catégorise comme des anormaux. L'anormalité de certains est prise comme point de départ pour la compréhension de l'ensemble social. **Cette vision inhabituelle a pour but de mettre en doute le bien fondé de convictions spontanées sur la marche du monde.** Le handicap devient ainsi un analyseur de la société, et permet des réflexions différentes, en s'interrogeant sur la dimension économique du handicap.



Le handicap est une différenciation sociale. Pour comprendre cette différenciation et ses impacts, il est nécessaire de s'interroger sur les normes sociales qui organisent la vie collective, c'est-à-dire l'agir humain, et les droits et devoirs. De ce point de vue, **le débat sur les rapports entre les handicapés et la société porte sur la construction de la norme** dans une société qui, quelle qu'elle soit, est toujours peuplée d'un ensemble d'individus non parfaitement identiques : des hommes et des femmes, des jeunes et des vieux, des handicapés et des non handicapés. Ils partagent tous une même humanité, mais qui ne se découvre concrètement qu'au travers de particularités, individuelles ou groupales, qui sont là comme une indépassable fragmentation de la société. Les différences sont hiérarchisées et, quelle que soit la société, chaque type de population a des « places sociales » déterminées par sa différence.

Les sociétés, quelles qu'elles soient, créent de la différenciation sociale. C'est de cette différenciation sociale qu'il faut débattre lorsqu'on veut rediscuter la place dévolue aux handicapés dans la vie collective. Car là réside ce qui est susceptible de les faire sortir de **l'appartenance chétive au monde de la dépendance et de la plainte**, pour entrer dans celui de l'émancipation. Potentiellement, une victime peut se transformer en acteur si elle se donne les moyens de regarder plus haut et plus large.

Depuis le XVIII^e siècle, l'échange économique, c'est-à-dire le travail et le marché, va progressivement devenir une valeur centrale, ce au détriment de tous les autres supports de l'identité des individus. Le travail deviendra la norme qui les classe et les place dans la vie collective, et, petit à petit, le grand intégrateur qui définit presque entièrement l'identité sociale des individus. C'est au début du XX^e siècle, au travers de la problématique de l'accident de travail, que va se mettre en place toute une ingénierie de droits, de devoirs et d'indemnisation, pour compenser les accidentés du travail. Ces mécanismes seront ultérieurement accordés aux personnes ayant d'autres types d'infirmités. L'infirmité confère donc progressivement des droits.

Une norme sociale se développe ainsi, parallèlement au fait que de plus en plus d'infirmités ont pour origine la relation de travail. Une transformation des représentations sociales au sujet de la solidarité et des devoirs de chacun s'opère. C'est la raison économique. Elle est ambivalente, car l'infirmité n'est plus dépendante de la charité. La société a besoin que les individus travaillent pour assurer la solidarité.



Les gens doivent se mobiliser comme force de travail. L'intégration sociale et l'intégration professionnelle deviennent inter-reliées. Les personnes souffrant d'infirmité (handicap, maladies, etc.) sont considérées comme des forces de travail limitées ou inefficaces.

T. PARSONS, sociologue nord-américain, synthétise fort bien cette logique de pensée, dominante dans les années 1950. Pour lui, l'activité professionnelle de chacun est nécessaire au bon fonctionnement de la société et l'invalidité, au-delà d'un dérèglement organique individuel, constitue une forme particulière de déviance sociale, non volontaire et provisoirement légitime sans doute, mais qui soustrait l'invalidé à ce que sont ses rôles et ses devoirs normaux d'agent économique. PARSONS codifie les rôles sociaux du « bon malade » ou du « bon handicapé » comme impliquant qu'il fasse tout ce qu'il faut pour retrouver au plus vite son aptitude au travail pour se réintégrer. Les Etats permettent une dignité par le travail en compensant les différences économiques liées à l'infirmité par des moyens matériels et financiers, qui leur permettent une égalité de productivité et/ou de rendement.

Pour Albert BASTENIER, ce courant de pensée a des limites.

Il se demande si cela implique que l'ordre social, basé sur le travail, la rentabilité et la productivité ne soit pensable qu'en fonction des bénéfices que la société peut en obtenir. Pour lui, lorsque le travail et le marché sont vus comme l'expression par excellence de la modernité et qu'ils sont placés seuls aux commandes de la réflexion, c'est comme si on leur reconnaissait la capacité de surmonter - sinon de faire disparaître - tous les obstacles et toutes les résistances que les particularités individuelles ou groupales des êtres toujours différents lui opposent. Les différences ne sont plus perçues que comme un mal dont il faut venir à bout en regard des standards **d'une société qui voudrait être peuplée de femmes et d'hommes productifs avec zéro défaut.**



Il n'est pas tenu compte de la différence particulière des personnes handicapées, et celles-ci n'ont ainsi qu'un **statut minoritaire dans l'ordre social**, qui leur permet difficilement de faire valoir les spécificités et questionnements relatifs à leur différence.

BASTENIER conclut son exposé en expliquant **qu'une société sans handicap est une utopie**, et considère qu'il serait nécessaire de s'interroger sur la vocation du travail à rester la norme fondamentale de la citoyenneté. Il conçoit qu'il est possible d'organiser la vie collective également sous d'autres modalités que la valeur travail, dominante. **La logique économique n'accorde aucune attention aux valeurs que le travail ne peut pas produire** et ne tient pas compte non plus de ce qu'implique le « vivre ensemble » et « l'agir humain ».

Murielle TIMMERMANS

Sur le WEB

Publications du Département psychologie des FUNDP à Namur :

http://www.fundp.ac.be/facultes/medecine/departements/psychologie/page_view/publications.html#LIV

Site de la Revue nouvelle (le dossier sur base du colloque sera publié en avril) : <http://www.revuenuouvelle.be/>



Enjeux actuels dans le Non-Marchand : le point de vue d'un responsable syndical.

Christian MASAI (secrétaire fédéral du Setca) est le nouveau vice-président de l'APEF depuis un an. Une excellente occasion pour nous de faire le point avec lui sur les enjeux actuels dans le Non-Marchand. Il a accepté de répondre à nos questions. Voici donc le compte-rendu de son interview pour la VIGILANTE.

Quelles sont les questions majeures que vous mettriez en évidence aujourd'hui en matière d'emploi dans le Non-Marchand du point de vue des travailleurs ?

Ch. Masai : Pour répondre à cette question, je pointerai deux thèmes qui, pour moi, sont incontournables et liés entre eux : le bien-être social des travailleurs comme facteur de cohésion sociale, l'attitude ouverte ou fermée des gouvernements sur les initiatives vis à vis de l'emploi.

La reconnaissance du Non-Marchand comme secteur à part entière de l'économie doit s'imposer au delà de la seule image complaisante que le Non-Marchand inspire. Cette reconnaissance doit être portée par un projet politique clair. C'est manifeste en ce qui concerne les politiques de relance de l'emploi. Le Non-Marchand est une source intéressante en matière de création d'emplois. Mais quel emploi y crée-t-on ? Est-ce de l'emploi de qualité ? En grande partie, NON ! Les dernières évolutions vers l'extension des « Titres Services » en est une parfaite illustration. On ne peut pas dire que c'est un emploi de qualité qui est ainsi offert aux travailleurs.

Les acteurs du secteur sont donc devant une contradiction : accueillir des emplois nécessaires d'un point de vue quantitatif mais avec une mise en cause directe ou indirecte en terme de professionnalisation des métiers. Là où des statuts liés à des métiers sont reconnus, on constate des formes de mise en concurrence avec des personnes remises à l'emploi sans avoir le niveau de compétence. L'opposition entre le souci de la qualité des emplois et les dispositifs peu coûteux de développement de l'emploi est une question importante à laquelle les partenaires sociaux sont aujourd'hui confrontés.

Quelles sont vos positions syndicales face à cette question ?

Ch. Masai : D'un point de vue syndical, nous revendiquons que la politique de création d'emplois soit justement couplée avec un minimum d'exigences qualitatives. Cela peut se traduire par exemple par la mise en place ou la référence à des chartes ou des statuts qui fixent les conditions d'accès minimales et nécessaires à l'exercice des métiers. La politique de création d'emploi de la part du politique est trop peu active. En cette matière, le développement des Fonds MARIBEL est bien l'illustration des limites des gouvernements pour assumer les politiques nécessaires. Les partenaires sociaux en prenant en charge la création d'emplois structurels à partir des moyens ONSS ont repris par ce biais une mission des pouvoirs publics.

Les débats communautaires actuels ont-ils une incidence sur ces questions ?

Ch. Masai : Sur ce plan, je considère qu'il faut être attentif. En effet, la mise en œuvre concrète des politiques d'emploi ne peut se justifier utilement au niveau des Communautés et Régions que si elle optimalise des orientations et des dispositifs arrêtés



au niveau fédéral. Le découpage institutionnel n'est donc pas un problème a priori. Mais les grandes lignes politiques de l'emploi doivent rester transversales et cohérentes donc maîtrisées par le niveau fédéral. Bénéficier d'un travail est une nécessité et un droit universel qui ne peut se briser sur une frontière, quelle qu'elle soit. Il faut être attentif à ce que les politiques régionales par trop autonomes ne rendent pas impossible le plein exercice de ce droit. A titre d'exemple, l'ONEM, l'ORBEM, le FOREM et le VDAB ont plus besoin aujourd'hui d'un travail fédérateur entre eux que d'autonomie.

En voyez-vous des illustrations dans le secteur non marchand ?

Ch. Masai : Nous revendiquons une harmonisation des conditions de travail et des rémunérations dans le secteur non marchand. L'expertise et les compétences acquises par les travailleurs doivent permettre de passer plus facilement d'un secteur à un autre. Une logique de passerelles sera rendue impossible si les barrières sont renforcées. Un exemple emblématique à ce sujet est la non équivalence des diplômes entre les différentes communautés de notre état fédéral. Suivant les dispositions légales des différentes entités et les divergences qui peuvent en ressortir, les risques d'incompatibilités vont se développer et avec elles les problèmes d'accessibilité à l'emploi.

La formation professionnelle est un thème qui concerne fondamentalement les Fonds groupes à risque. Comment situez-vous les enjeux majeurs sur cette question dans le Non-Marchand ?

Ch. Masai : Dans le cadre des groupes à risque, il s'agit bien entendu et avant tout de soutenir des dispositifs qui permettent aux demandeurs d'emploi d'accéder à ceux-ci et aux travailleurs actifs fragilisés dans leur fonction de préserver leur emploi.

Le premier enjeu reste, pour moi, celui de l'appropriation par le travailleur de son parcours, de son projet de formation. Il est essentiel que l'individu puisse être actif dans son évolution personnelle. D'ailleurs cela ne peut être que bénéfique du point de vue de son investissement professionnel.

Le processus de formation continuée doit être en lien direct avec l'évolution des paramètres du métier du travailleur. L'utilité immédiate ne peut pas être le seul souci. La formation doit aussi pouvoir créer des ouvertures dans le cadre de la mobilité professionnelle. La formation ne doit pas rester liée à un métier particulier. Elle doit préparer des évolutions professionnelles, voire préparer à des changements de métier.

La formation professionnelle doit aussi s'inscrire dans une démarche d'éducation permanente. Dès lors elle ne doit pas rester confinée au monde du travail mais aussi permettre d'ouvrir ses horizons.

Vous semblez insister sur cette notion d'individu, acteur de son parcours de formation. Pourquoi cette insistance ?

Ch. Masai : Moins on est acteur plus on laisse à d'autres le soin de définir ce qui est bon pour soi. Les experts de la formation ne peuvent pas imposer des modèles et formater les besoins à la place des individus. Le travailleur doit rester critique par rapport à cette expertise. C'est aussi une question de démocratie sociale qui est en jeu à ce niveau-là.

Dans un processus de formation, les opérateurs de formation ont intérêt à obtenir un consensus sur leurs outils de formation. La rentabilisation de « leur fonds de commerce » ne peut pas enlever aux partenaires sociaux et aux travailleurs leurs



capacités d'analyse et d'évaluation. L'offre de formation disponible impose déjà des contraintes.

La formation n'est pas non plus neutre sur le plan idéologique. Par exemple, dans le secteur de l'Aide à la Jeunesse, la formation est prise en charge par des consortiums d'opérateurs liés à des courants idéologiques précis. Cela a deux conséquences : d'une part, la limitation de l'offre et des possibilités pour le travailleur de situer sa démarche de formation dans son projet professionnel, d'autre part, le risque d'être dans des formes de mise en condition. Interviennent également les filtres imposés. Par exemple, dans le secteur du handicap, le cadre est imposé par l'AWIPH.

La place de la concertation dans les politiques de formation est trop faible tant sur les programmes que sur les politiques elles-mêmes. L'implication concerne essentiellement les cadres mais pas suffisamment la majorité des travailleurs. Cela revient à appliquer un autre type de filtre.

Chacun doit se situer dans ses compétences : niveau décisionnel pour les employeurs, niveau de concertation et d'expression pour les travailleurs. Il est nécessaire de respecter ces niveaux, d'activer réellement le dialogue social et d'écouter les interlocuteurs sociaux.

Quelle est selon vous la pertinence des dispositifs de gestion de fin de carrière tels qu'ils existent actuellement dans le Non-Marchand ?

Ch. Masai : Il faut d'abord rappeler que les systèmes mis en place (prépension, crédit-temps, plan Tandem, ...) reposent en principe sur le choix du travailleur sauf contexte de restructuration. Ce n'est pas un luxe mais une nécessité face aux charges physiques et psychiques dans lesquelles sont placés les travailleurs. La notion de pénibilité n'est pas assez reconnue. C'est vrai notamment quand on constate que la volonté de certains, dans le débat sur cette question au niveau interprofessionnel, est de le limiter aux métiers manuels et au secteur de l'industrie. Il me semble que d'autres critères méritent d'être discutés et que d'autres secteurs doivent aussi être pris en considération.

La longueur de la carrière dans le Non-Marchand est souvent un problème de pénibilité. Plutôt que de considérer la gestion de la fin de carrière dans une vision négative, comme un sorte de fatalité, ne serait-il pas plus intéressant de l'aborder d'un point de vue plus positif en reconnaissant les formes de pénibilité et en offrant des alternatives dans la fin du parcours professionnel. Permettre des passerelles basées sur l'expérience et sur l'expertise par le biais de formules comme le TUTORAT, par exemple.

La fin de carrière est en lien avec la question de la répartition du travail dans la population active. La contribution à la richesse d'un Etat ne peut-elle être aussi récompensée par une longueur différée de la carrière, afin de permettre ainsi une ouverture à la mise au travail pour d'autres ? La gestion de fin de carrière, et des dispositifs qui y sont associés, se fait trop souvent dans un esprit de « pis-aller ». Le travailleur est trop rarement mis en situation d'être le propre décideur de sa fin de carrière.

Propos recueillis par Jacques SEPULCHRE, directeur de l'APEF



3. Ailleurs et Autrement



CNE : le Non-Marchand en réponses

Défi relevé au mois d'octobre 2007 par la CNE : réunir 400 personnes, de tous les secteurs et fonctions du Non-Marchand (NM) pour approfondir des analyses, débattre d'enjeux et défis et apporter moult pistes d'action. Au-delà des singularités des hôpitaux, crèches, maisons de repos, services d'aide aux familles, à la jeunesse, aux personnes handicapées, de la santé ambulatoire, de l'aide sociale et du socioculturel, des fonctions phares mais aussi administratives, techniques et ouvrières, ce monde associatif en grande partie, y a manifesté une « maturité collective transversale » profitable à tous : travailleurs, politiques et ... citoyens.

Nous avons choisi de rendre compte des analyses exposées, en les **limitant aux enjeux et défis qui nous paraissent essentiels** pour l'ensemble du secteur non marchand à l'avenir. Ceux-ci ont bien sûr été traduits en pistes d'action par les délégué-e-s.

Si **l'ambiance** d'une pareille journée est à **la fois sérieuse et joyeuse, féminine** à l'image du secteur, le langage y est souvent hors des pratiques syndicales classiques. On y parle d'intérêt général, de professionnalisation, de citoyenneté, de respect des usagers...

Patricia PIETTE, secrétaire nationale, le souligne d'entrée de jeu : « aider les personnes à **sortir du rapport assistant-assisté**, à reprendre les rênes de leur propre histoire, de leurs choix, de leur place dans la société... Votre objectif, ce n'est pas le profit, c'est tendre vers l'excellence sociale et de santé. Votre réalité, c'est les gens. Vos pratiques, le respect de chacun, quelle que soit sa situation... Parce que **rendre chacun autonome et indépendant, c'est votre métier**. Vous savez aussi, mieux que quiconque, qu'il ne suffit pas de s'apitoyer sur les plus fragiles d'entre nous en leur promettant un bonheur hypothétique sans remettre en question fondamentalement ce qui grippe aujourd'hui dans la solidarité interpersonnelle. »



Strates et sous-ensembles flous

On y dépêtre aussi **les enchevêtrements du secteur**, sa construction par strates, son Belgikistan : Fédéral, Cocof, Cocom, Région Wallonne, Communautés française, germanophone... sans parler des articles 60, 90, Maribel, PTP, APE. Un leitmotiv, y compris dans les revendications, est de **clarifier, rendre les frontières moins floues**, chacun assumant son rôle.

La définition du secteur doit encore être reprise. **Economie sociale, secteur non profit, services de proximité, d'intérêt général, d'utilité sociale...** sont également des types d'activité qui mêlent en partie des éléments du NM. L'associatif, le service aux personnes, le prix adapté... pourraient en faire une proie du marchand, ou un sous-secteur public.



Quelle est en effet la **place du NM dans la société** ? Outre la réponse à des besoins manifestes permettant à une économie de « tourner rond » (soins, culture, cohésion sociale, équité...), les ressources du NM sont directement et totalement réinjectées dans le circuit de l'activité économique : que ce soit les salaires (en Belgique, près de 300.000 personnes, non délocalisables, qui paient impôts et cotisations de sécurité sociale), ou sous la forme d'achat aux entreprises de biens et services divers (de l'immobilier à l'informatique, de l'équipement de soins au matériel pédagogique).

Il faut toutefois remarquer que si l'indice de rentabilité du capital, qui avait baissé de 1973 à 1980 pour ensuite remonter jusqu'à présent, les parts salariales, en pourcentage de la valeur ajoutée, n'ont fait que décroître depuis 30 ans. L'emploi non marchand a augmenté en nombre, mais en « modération salariale excessive ». Et dans ce cadre, les **évolutions de salaire du NM** sont de plus inférieures à la moyenne

Secteur	Mars 2000	Mars 2006	Evolution des salaires
Santé / Action sociale	103.96	117.85	+ 13.36%
Industrie chimique	105.77	125.20	+ 18.37%
Indice général	104.78	121.81	+ 16.25%
Juste redistribution			+ 21.96%

Ajoutons que le NM est **grand employeur de femmes** : en moyenne 60 % (dans certains secteurs, 90% : MAE, aides familiales, MR...). Les fonctions d'aides familiales, puéricultrices, aides-soignantes, présentent des écarts salariaux manifestes avec des fonctions comparables exercées en majorité par des hommes (que ce soit dans la fonction publique ou dans le marchand). **De plus, il y a beaucoup de temps partiels** : en hôpital, le rapport ETP/PP est en moyenne de 0,91 pour les hommes et de 0,74 pour les femmes.

Elles ont moins accès à la formation, et les équipements collectifs (crèches, souci de parents âgés...) ne sont pas suffisants. **La cause des femmes peut paradoxalement servir d'alibi en faveur de la commercialisation** des services. Au nom de la lutte contre le chômage des femmes, les pays européens sont en train de commercialiser ce qui relevait soit de la sphère familiale, soit de la non-marchande et publique : titres-services, services commerciaux au domicile...

Qualité et qualité

Qualité des emplois, qualité du service : une **fausse opposition**. Cette question est source de débats importants et inépuisables au coeur du secteur. On a en effet souvent tendance à opposer qualité de l'emploi et qualité du service. Comme s'il fallait choisir entre deux pôles qui s'excluent alors qu'ils se complètent, affirme la CNE. Bien entendu, le cadre budgétaire des subventions est le point de touche de cet équilibre. On fait reposer des choix ou des non-décisions sur la culpabilisation du personnel : l'augmentation des barèmes entraînera celle des coûts pour les usagers.

Dans les maisons de repos ou les crèches, le personnel ouvrier et administratif, qui dépend de la pension des résidents - de la participation financière des parents - a dû **attendre 10 ans de plus que les autres membres du personnel** (dépendant des subventions) pour voir ses salaires augmenter. L'ONE vient d'adresser une demande à la Commission paritaire 332 pour créer un barème moins avantageux pour le personnel



des maisons d'enfants commerciales afin, dit l'ONE, « de ne pas augmenter la participation financière des parents ».

Parfois, on prétextera du fait qu'il faille **choisir entre du personnel mieux payé ou une augmentation de l'offre de service**. Sur le plan de la flexibilité, on confond allègrement celle qui est nécessaire pour répondre aux besoins sociaux individuels ou collectifs et celle du personnel, par exemple, en termes de contrats. En MR ou soins à domicile, la demande étant plus intense le matin et le soir (toilettes, lever...) l'employeur fera appel massivement au temps partiel (un le matin, un le soir) pour contourner l'obligation de payer un sursalaire pour service coupé. De même, la problématique des horaires est souvent présentée comme opposant la qualité des services et celle de l'emploi. Faut-il « mettre coucher » les résidents plus tôt ou faire travailler le personnel plus tard ? Faut-il avoir des plages d'ouverture et d'accès au public plus larges dans les services ambulatoires ?

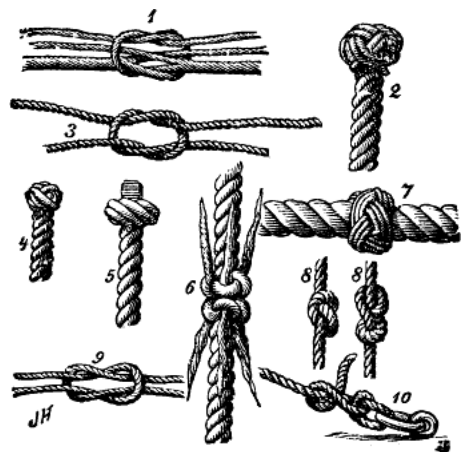
Les **services d'aides familiales à domicile** vont utiliser des contrats à durée déterminée quand ils doivent « jouer » avec le contingent d'heures ou couvrir des plages de l'année plus chargées.

Le débat est aussi celui de la professionnalisation, où la tension se fait sentir : plus de professionnels et moins de travailleurs, ou plus de travailleurs et moins de professionnels. Un exemple dans les hôpitaux : 60 % du personnel est infirmier mais « il trinque ». Les aides-soignants et les A2 sont de plus en plus exclus, mais on crée des aides-logistiques peu qualifiés. Et ce secteur est aussi mis sous pression par les associations professionnelles.

Dans ce mouvement est également apparue la **spécialisation**, parfois **l'hyper-spécialisation**, alors que les conditions de travail ne sont pas améliorées. Exemple des soins à domicile : les infirmières doivent-elles se spécialiser dans certaines techniques vu le raccourcissement de la durée de séjour des patients en hôpital et le suivi pointu au domicile ?

Un autre **nœud difficile à démêler** : associer le personnel à l'objet social, sa (re)définition, son évaluation, le projet associatif ? **Certains employeurs jouent sur le dévouement, ou le militantisme**, pour amener le personnel à dépasser son temps de travail, être plus flexible, prester des heures supplémentaires, mais on associe le personnel à la gestion lorsqu'il y a problème : les subsides ne sont pas suffisants, ils arrivent en retard...

On constate, sur le plan des décisions d'orientation politique ou pédagogique, que de nombreux employeurs, et les politiques eux-mêmes, ont encore beaucoup de mal à accepter l'implication du personnel. « Vous êtes là pour exécuter ce que le C.A. décide ». Et dans combien de conseils consultatifs ne retrouve-t-on toujours pas de représentants des travailleurs du secteur ?



Formation en plan

Un dernier domaine où **l'opposition emploi de qualité et qualité du service** apparaît, moins spontanément, est celui de la formation. Même si on peut supposer qu'un personnel mieux formé fournira un service de meilleure qualité, restent les questions du choix du personnel à former, du droit individuel à la formation et du choix de celle-ci. **Il est symptomatique que ce soit majoritairement le personnel d'encadrement qui suit le plus de formations.**

Les « **Plans de formation** » sont loin d'être élaborés partout, et encore moins de manière concertée. Une question importante est celle du temps pour la formation. Or, les



travailleurs les plus en contact quotidien avec les bénéficiaires sont souvent ceux qui peuvent le moins suivre une formation, ou se libérer lorsque toute l'équipe a besoin par exemple d'une supervision collective. C'est particulièrement le cas des éducateurs, des milieux d'accueil de l'enfance, des maisons de repos...

Si le statut passe par la professionnalisation, il dépend aussi de la **reconnaissance socio-politique du métier**. Or, **plusieurs métiers ne sont pas encore reconnus**. Par exemple les **accueillantes** d'enfants. Une réforme décidée en 2002 (après de longs combats syndicaux) et appliquée en 2003 leur permet de bénéficier d'une protection sociale minimale pour une période de 5 ans, le système devant être évalué. Cette protection ne couvre aujourd'hui que les soins de santé, les allocations familiales et la pension (avec 35 ans de carrière). Une indemnité pour inoccupation partielle et en cas d'accident de travail mais rien en pécule de vacances ni chômage.

Les éducateurs : s'il existe un baccalauréat spécifique, d'autres diplômes du même niveau permettent l'accès à cette profession ; d'autre part, la distinction des tâches d'avec les éducateurs de niveau de qualification secondaire n'est pas toujours faite.

Une reconnaissance accrue est demandée par la CNE au profit des métiers **ouvriers**, impliquant le financement à part entière par les subventions et de manière structurelle, non comme fonctions précaires ou via les ALE, titres-services ou PRC.

L'introduction insidieuse de faux indépendants dans certaines institutions vient aussi déréguler le système.

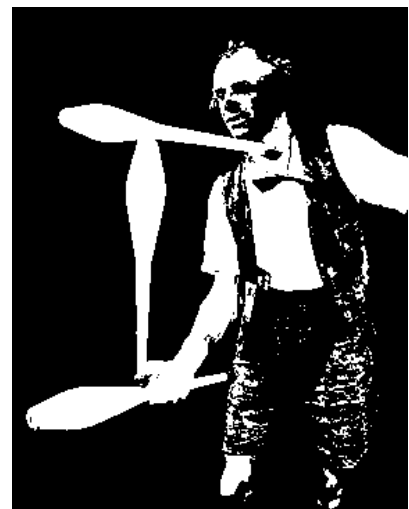
Emploi de mise

La politique de l'emploi s'est **intégrée dans la politique sociale** à partir de la **fin des années 70**, où les premières mesures de remise au travail (CST en 77, ensuite TCT, FBIE...) se font dans le cadre d'activités répondant à des besoins collectifs. Dans les années 80, constatant que la crise est structurelle, ces mesures vont suivre une **logique de résorption du chômage** pour un certain nombre de fonctions qualifiées « d'utilité publique » telles l'aide aux personnes handicapées, la prévention sanitaire, l'insertion socioprofessionnelle, etc. De plus, vu le développement de certains programmes par région (après 1993) on a une **multiplication des dispositifs** et donc des sources de financement de services par l'emploi.

Il n'est pas rare qu'une même organisation doive **jongler** avec 4, 5 financements d'emplois : la tutelle, le Maribel social, des ACS ou APE, un contrat de quartier, un projet particulier, des PTP, Rosetta, Activa, titres-services, articles 60, ALE... Cela traduit un **manque de cohérence de la part des pouvoirs publics** face aux diverses branches de la sphère sociale.

Trop longtemps, **le Non-Marchand a été considéré comme réservoir de possibilités de mise à l'emploi**. C'est aussi devenu une manière de « subsidier » des organismes par certains pouvoirs publics : « vous aurez un Rosetta et un demi ACS »... Tout cela s'accompagne de conditions de travail liées à une faible qualification ou une longue durée de chômage, et le renouvellement des postes, qui pose question aux travailleurs et aux services.

Bien sûr, **le Non-Marchand a aussi sa part à prendre dans la remise au travail des personnes**, mais en faisant la différence entre les financements liés à la réinsertion socioprofessionnelle de groupes cibles et celle liée aux bénéficiaires des services collectifs, en distinguant ce qui relève des emplois et ce qui relève des professions, avec un minimum de respect et de reconnaissance des professionnels, du statut, des formations... pour un bon climat de travail et une prise de conscience collective des métiers.





Mobilité

La mobilité intersectorielle risque le blocage. L'expérience professionnelle est un atout, mais peut parfois « enchaîner » un travailleur à son secteur et même à un type de service vu l'hyper spécialisation demandée et la mise en place de formations spécifiques pointues pour faire face à la demande sociale.

La poursuite du travail de classification et son extension aux divers secteurs du NM doit être programmée et financée. L'harmonisation des rémunérations dans les différents types d'institution pourra améliorer l'attractivité de certaines professions et encourager la mobilité professionnelle intersectorielle ainsi que le décloisonnement. Or la mobilité est souhaitée par certains travailleurs, elle peut également prévenir la fatigue professionnelle souligne la CNE.



Ambiguïté entre professionnels et bénévoles ; des balises claires entre ceux qui sont dans le pouvoir organisateur et les volontaires sur le terrain avec les professionnels. Parfois des usagers sont membres du CA (AVJ, crèches parentales...). Il y a risque de confusion des rôles. Des professionnels sont parfois encadrés par des bénévoles.

Contrôle social. Des risques tendanciers se profilent : **médicalisation des problèmes sociaux**, remplacement du préventif par le curatif, glissement du pédagogique vers l'occupationnel. Les **logiques commerciales**, les aspects **sécuritaires** requièrent des limites claires.

Le respect de la vie privée en résidentiel ou au domicile est à préserver, tout en devant veiller aux plus faibles. En ce qui concerne les travailleurs, une gestion de type paternaliste supporte difficilement les contre-pouvoirs organisés, a fortiori syndicaux, y compris entre collègues : remettre en cause, même la pédagogie, est destructeur de l'ordre établi.

Commercialisation du Non-Marchand ?

Commercialisation : aujourd'hui, le service à la population est de plus en plus considéré comme un autre service, **mettant à mal les deux mécanismes caractéristiques du NM, la subvention et/ou le coût différencié selon les revenus.** De plus en plus d'opérateurs privés commerciaux produisent des services peu ou prou comparables.

Quand on parle de **solvabiliser la demande**, on vise ici un mécanisme qui finance les utilisateurs des services, en opposition à celle de l'offre, qui finance directement le producteur de services. Cette solvabilisation peut être sociale en s'adaptant aux moyens de l'utilisateur (ex : aide du Cpas), soit linéaire, en ce qu'elle est identique pour tous les utilisateurs (ex : titres services) soit anti-sociale en ce qu'elle privilégie les hauts revenus (ex : déduction fiscale). La solvabilisation de la demande permet à l'utilisateur de rémunérer le prestataire à « prix coûtant » et au prestataire de pratiquer un tarif unique. C'est l'étape préalable pour mettre sur un même pied (et donc en concurrence) les services marchands et non marchands, et pour considérer ensuite le subside comme une aide d'état contraire à la concurrence.

L'entrée dans la sphère sociale de mesures telles que les **titres-services** et les **initiatives de développement de l'emploi dans les services de proximité** à finalité sociale (IDESS) constituent des dispositifs hybrides au **carrefour de quatre types de politiques** publiques concurrentes, complémentaires et contradictoires :

- **Deux politiques sociales** : insertion socioprofessionnelle et aide aux personnes.
- **Deux politiques économiques** : de régulation et développement de services de proximité, et la politique de l'emploi.



De plus, ils conduisent à une nouvelle solvabilisation de la demande par la recherche de niches d'activités ou de personnes considérées comme rentables (nettoyage, bricolage, jardinage pour les ménages à deux revenus ou personnes âgées de moyen et haut revenu).

Ces systèmes ouvrent la porte à la commercialisation et vont à l'encontre de la solidarité collective (pas de différenciation de prix en fonction des bénéficiaires et déductibilité fiscale, profitable aux plus gros revenus) ou à la déqualification de professions et de services existants (voir la confusion entre les tâches et les rôles des aides ménagères et des aides familiales dans les services employant des travailleurs titres-services).

Il faut par ailleurs être attentif à une nouvelle évolution politique de l'emploi, tendant à mettre sur pied, **dans le secteur marchand, des mécanismes de subventionnement semblables à ceux du Non-Marchand**, créant ainsi l'amalgame entre les deux et pouvant conduire au saupoudrage des moyens disponibles.

L'Union Européenne, poussée dans le dos par de grands groupes multinationaux, ouvre la brèche de la **commercialisation des secteurs NM par le biais du SACRO-SAINT droit de la concurrence**.

La question centrale sera de savoir si un Etat peut encore subsidier un service non marchand qui pourrait être mis en concurrence avec un service marchand, sans devoir étendre le subside à ce dernier.

De quelle marge l'Etat disposera-t-il encore pour définir des normes de subsidiation ? La **directive Bolkestein en est bien l'illustration**, comme la négociation de l'accord général sur le commerce des services (AGCS), dans le cadre de la libéralisation du commerce mondial des services, en vue de stimuler la croissance économique. De même, les discussions en cours au niveau européen sur les Services d'intérêt général.

Le défi majeur des structures non marchandes face à l'UE est de les faire reconnaître en tant qu'acteurs économiques, soucieux d'affirmer leurs spécificités vis-à-vis des sphères lucrative et publique.

Au regard de toutes ces analyses, la CNE a identifié une série d'enjeux au sujet desquels elle met en place des dynamiques d'action. Tous ces documents **sont disponibles** sur demande au secrétariat de la CNE : www.cne-gnc.be



Dominique WAUTIER



4. Notes de lecture



Marcel GAUCHET, *L'impossible entrée dans la vie*, Yapaka, 2008

Sur base d'une conférence, au titre un tantinet provocateur, prononcée dans le cadre du « Collège Européen de Philosophie Politique de l'Éducation, de la Culture et de la Subjectivité » (CEPPECS - ouf !) à Bruxelles, Marcel GAUCHET a permis la publication de son intervention dans la collection « yapaka », éditée par la Communauté française. Nous en faisons ici la brève synthèse, sachant qu'il s'agit d'un thème déjà abordé dans La Vigilante de mars 2005¹¹ : « comment devenir adulte dans un monde social qui survalorise la jeunesse et la perpétuelle disponibilité au changement de soi ? »

Un mot, d'abord, sur l'organisation qui fut à la base d'une série de **six conférences** sur « **L'enfant** » au premier semestre 2007 et, aujourd'hui, de **huit conférences** sur « **Les jeunes, la société des médias** » en 2007-2008. Présidé par Jean-Marie LACROSSE¹², le CEPPECS organise essentiellement des conférences, par ailleurs **disponibles sur le web en version audio** (voir informations dans l'encadré plus bas).



La motivation explicite de sa création repose sur un **constat** et une **conviction** que nous résumons très brièvement.

Le **constat** est celui d'un certain **désarroi** et d'une **confusion** régnant dans les esprits aujourd'hui en Europe devant « **la réalité indéchiffrable** » de nos sociétés, confusion que l'explosion des **médias** ne fait qu'alimenter et que **l'université**, repliée bien souvent sur sa gestion et son organisation hyperspécialisée en disciplines différentes, ne peut aider à éclaircir. La **conviction** est que « la démission de l'intelligence » n'est pas une fatalité et qu'un **travail d'éclaircissement doit être mis en oeuvre**, notamment par le biais d'une initiative comme celle du CEPPECS. Soulignons enfin que la proximité entre cette initiative et **la revue française « Le Débat »** paraît évidente : la figure de Marcel GAUCHET comme référence intellectuelle y est assez centrale et nombre d'intervenants du CEPPECS ont participé à des dossiers de cette revue.

Venons-en à « **L'impossible entrée dans la vie** ». Cette expression, « **entrée dans la vie** », qui paraît aujourd'hui un peu datée (et pour cause), désignait **le passage à l'âge adulte**, associé le plus souvent à la fondation d'une famille et l'accès au monde du travail (surtout pour les hommes). Cet **état stable d'adulte** (la « maturité ») semble aujourd'hui **moins certain** qu'autrefois. Et ceci, selon GAUCHET, par la conjonction de **deux phénomènes** : le premier, en **amont**, est constitué par les conditions sociales et psychiques qui président à **l'attente, la conception et à l'éducation des enfants** ; le second, en **aval**, est relatif au **monde dans lequel les enfants ainsi « fabriqués »** vont entrer, et dans lequel le statut d'adulte est dévalorisé, du moins quand il est perçu comme limitatif, déterminé, par rapport à **l'idéal d'éternelle jeunesse** de l'individu contemporain (nous résumons).

¹¹ Dans « L'enfant et l'hypermodernité », p. 12 à 21, compte rendu d'un dossier de la revue « Le Débat » consacré à « L'enfant problème ». La Vigilante semble être un des rares médias belges à avoir donné quelque écho à ce dossier remarquable...

¹² Sociologue, professeur à l'ULG, notamment.



Autonomie, quand tu nous tiens...

Quoi de neuf en amont, du côté de la conception et de l'éducation de l'enfant ? Pour l'auteur, plusieurs facteurs intriqués viennent changer la donne : tout d'abord, la **fin de la famille comme institution**, comme rouage de l'ordre social, « cellule de base » de la société. La famille s'est privatisée sous le coup de l'individualisation des existences et de l'autonomisation du collectif par rapport au religieux, qui a fait passer la structuration du lien social du côté du politique (d'où d'ailleurs, le « dessaisissement » progressif de l'autorité parentale par la société)¹³. Du coup, **la famille est devenue plus informelle et plus affective**.

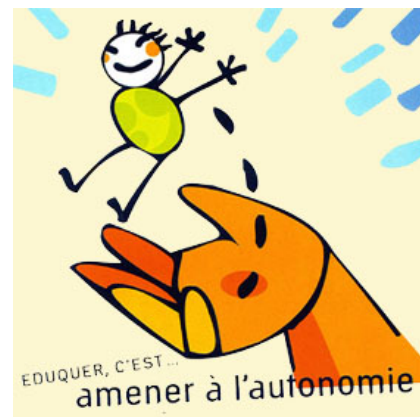
L'enfant, dans le nouveau cadre de cette famille « privée, intimisée » est devenu « **un enfant du désir** » (plutôt celui de la mère que du père, souligne l'auteur) et non plus le fruit d'une contrainte de l'institution familiale, cellule de la société. Comme écrit GAUCHET, « On fait un enfant non pour la société (..) mais pour soi et pour lui-même ». **L'enfant n'est plus comme autrefois inscrit dans une lignée**, reprenant bien souvent le prénom d'un ancêtre dont il était une réincarnation. Pire (ou mieux, comme on voudra), les prénoms choisis s'écartent de plus en plus d'une liste collectivement admise, comme les Saints du calendrier¹⁴. L'idéal des parents, quant à lui, devient **l'épanouissement de l'enfant plutôt que son intégration** dans la société, cette intégration étant par ailleurs perçue comme dépendante du premier.

L'enfant est désiré pour lui-même ce qui explique, selon l'auteur, « l'extraordinaire **passion de l'autonomie** de l'enfant qui caractérise les démarches éducatives spontanées des parents dans la famille informelle contemporaine ». Mais comment faire exister une autonomie qui n'existe pas ? En **s'abstenant** d'intervenir ou en **surprotégeant** l'enfant ? Le dilemme n'est pas facilement surmontable et les familles (dont GAUCHET note qu'elles sont bien souvent **monoparentales - la mère et l'enfant** - de fait ou de nature) sont très inégalement outillées pour affronter ce dilemme, surtout en fonction de la catégorie sociale : les classes privilégiées sont mieux équipées que les milieux populaires pour faire face à cette tension. A l'inverse de la situation qui prévalait il y a quelques décennies, les **milieux populaires ont plus de mal à faire passer la contrainte** auprès de leurs enfants, avec les conséquences bien connues des travailleurs psycho-sociaux.

Du côté des enfants, **cet idéal parental paraît jouer paradoxalement contre l'individuation** et l'autonomie escomptée. Pourquoi ? Pour la simple raison que, selon l'auteur, nous ne pouvons exister comme individus « au sens psychique » que si nous assumons le caractère contingent (hasardeux, non nécessaire) de notre existence. Que faire si cette individualité est au contraire le fruit du désir parental ? Laissons le lecteur avec ce paradoxe : « L'entrée en possession de soi-même est perturbée par la manière dont l'enfant est précocement reconnu dans son individualité singulière. La reconnaissance de l'individualité joue contre la capacité de devenir individu ».

Etre déterminé à demeurer indéterminé

L'autre face de la question est **le monde dans lequel entrent ces « enfants du désir »**. Il se caractérise notamment, selon GAUCHET, par une redéfinition des âges de la vie consécutive à **l'augmentation spectaculaire de la longévité**. La vie devient non seulement très longue mais aussi **indéfinissable**. Non seulement parce que l'on ne sait



¹³ Voir à ce sujet LA VIGILANTE n° 24, « Quand il faut soutenir la parentalité », p. 3.

¹⁴ Mais ils ne sont pas tous acceptés. On été refusés récemment en France : Cocu, Normandie, Amphédrine, Manhattan, Périphérique-Nord, Thérébentine...



pas ce que sera la société dans cinquante ans, mais également parce que l'idéal d'autonomie (encore lui) invite à rester le plus longtemps indéterminé. Dès lors, la période de formation devient de plus en plus longue, y compris le développement des capacités de la personne en tant qu'individu (le « développement personnel »), lui donnant **les outils de la construction permanente de soi**. On passe progressivement de l'éducation à la formation (tout au long de la vie). On comprend dès lors que « l'entrée dans la vie » dans le sens que nous lui avons donné plus haut, à savoir l'accès à une maturité stable lié à la procréation et à un statut défini, devient « impossible ».

Une réflexion critique

En ayant à l'esprit le format très réduit de ce petit livre, qui n'a évidemment pas permis à l'auteur de s'exprimer de manière détaillée, pointons un élément qui nous paraît survalorisé dans son raisonnement. **A lire ce texte, on a le sentiment que « l'individualisation radicale des perspectives existentielles »** est présentée comme conséquence **du seul allongement de la vie** (p. 37). Or, nous semble-t-il, ce n'est **que dans le contexte contemporain** que l'augmentation de l'espérance de vie peut accroître un **processus d'individualisation déjà bien entamé**¹⁵, et ceci pour de toutes autres raisons : transformations socio-économiques, accroissement de la mobilité et segmentation des espaces de vie, extension de la logique réflexive moderne dans l'espace de l'identité individuelle, etc.

Bernard DE BACKER

Programme du CEPPECS (conférences téléchargeables)

2007

Marcel GAUCHET - L'impossible entrée dans la vie

Michèle BRIAN - La clinique de l'enfant : un regard psychiatrique sur la condition enfantine actuelle

Marie-Claude BLAIS - L'éducation est-elle possible sans le secours de la famille?

Dany-Robert DUFOUR - La télévision comme « troisième parent »

Dominique OTTAVI - Qu'est-ce qu'apprendre? Le rapport au savoir et la crise de la transmission

Jean-Claude QUENTEL - L'enfant n'est pas une « personne »

2007-2008

Marie-Claude BLAIS - La désaffection des jeunes à l'égard des savoirs

Vincenzo CICHELLI - Les jeunes émeutiers de 2005

Paul YONNET - L'esthétique rock ou l'adolescence interminable

Dominique PASQUIER - Les jeunes et la culture

Michel GHEUDE - Les médias malgré tout

Olivier FERRAND - La société du divertissement médiatique

Eric AESCHIMANN - Le moralisme médiatique

Marcel GAUCHET - Les médias et le politique

Sur le WEB

YAPAKA, collection « Temps d'arrêt », livrets téléchargeables :

<http://www.yapaka.be/professionnels/page/temps-darrets>

Le CEPPECS (documents et conférences téléchargeables) :

<http://www.ceppecs.eu/>

¹⁵ L'idéal de la « longue vie » était, par exemple, bien présent dans la Chine ancienne, où il formait le cœur du taoïsme. Mais la quête de cette longue vie, voire de l'immortalité, était associée à la fusion avec les forces cosmiques et non pas à l'individualisation. Bien entendu, l'espérance de vie des taoïstes était, même pour les plus sages d'entre eux, nettement moins grande que la nôtre...

**EN BREF : L'emploi dopé dans le Non-Marchand**

Une **étude récente du BUREAU DU PLAN**¹⁶ s'est donnée pour objet de développer, pour les trois régions du pays, des **perspectives économiques pour la période 2007-2012**. Un des constats, au niveau de l'évolution de l'emploi, vient confirmer pour les années qui viennent des observations déjà bien connues, à savoir que l'emploi dans le secteur secondaire est en diminution et qu'il est par contre en évolution dans le secteur des services.

Autre prévision qui ne surprend pas : **l'inégale croissance de l'emploi entre les régions**.

Tous secteurs confondus, le taux de croissance de l'emploi ne serait en moyenne (2006-2012) que de **0,2 % en Région bruxelloise**, alors qu'il serait de **0,8 % en Région wallonne** et de **1,1 % en Région flamande**.

Une autre hypothèse pour les années à venir, soutenue par les tendances de ces dernières années, bien connues du secteur mais peu sues ailleurs : la **très nette croissance de l'emploi dans le secteur de la santé et de l'action sociale**¹⁷. Partout, le taux de croissance y est (très) largement supérieur à la moyenne régionale. En région bruxelloise, c'est le secteur dont le Bureau du Plan prédit le taux de croissance le plus fort. Il arrive en 2^{ème} position dans les régions wallonne et flamande.

Recruteurs, à vos marques ?

**Taux de croissance annuel de l'emploi, en %**

Région	Secteurs	2006	2007	2008	2009-2012	Moyenne 2006-2012
Région de Bruxelles Capitale	Santé et action sociale	0,5	2,3	1,8	1,9	1,7
	Tous secteurs	-0,2	0,4	0,4	0,3	0,2
Région flamande	Santé et action sociale	2,4	3,4	3,0	2,3	2,6
	Tous secteurs	1,4	1,3	1,1	1,0	1,1
Région wallonne	Santé et action sociale	2,1	2,1	2,6	2,1	2,2
	Tous secteurs	1,0	1,0	0,8	0,7	0,8

Paul LODEWICK

¹⁶ *Elaboration d'un modèle de projections régionales : Une première application du modèle HERMREG aux perspectives économiques nationales 2007-2012*, par Delphine BASSILIERE, Francis BOSSIER, Frédéric CARUSO, Koen HENDRICKX, Dirk HOORELBEKE, Olivier LOHEST, janvier 2008, disponible sur http://www.plan.be/publications/Publication_det.php?lang=fr&TM=64&IS=63&KeyPub=609

¹⁷ Ce champ d'activités correspond à la section N du code NACE-BEL et reprend l'essentiel du Non-Marchand, exception faite de la CP 329 (secteurs socioculturels et sportifs). Pour plus d'information sur le code NACE, voir Vigilante n°20, disponible sur le site www.apefasbl.org



EN BREF : Master en ingénierie et action sociales

Un communiqué de presse de la ministre de l'enseignement supérieur nous apprend la création d'un « **Master en ingénierie et action sociales** » dans quatre **Hautes Ecoles** : la Haute Ecole **Charleroi** Europe en co-diplômation avec la nouvelle Haute Ecole de **Namur** (résultant de la fusion entre l'HENaC et l'IESN), la Haute Ecole de la Province de **Liège** (résultant de la fusion récente des trois Hautes Ecoles de la Province de Liège) et la Haute Ecole Paul-Henri Spaak à **Bruxelles**.

Quatre écoles vont donc se lancer dans une formation de type long, dont l'ambition est de **former des cadres pour le Non-Marchand**. Elle va donc devoir se positionner par rapport aux autres offres existantes : post-graduat, masters proposés par les universités...

Ce master serait accessible aux **porteurs du titre d'assistant social**, et aux autres moyennant présentation d'un dossier et éventuellement définition de pré-requis. Il sera intéressant de revenir sur ce dossier dans LA VIGILANTE quand cette formation sera effective.



Paul LODEWICK